

LE PLAN DE PROTECTION DE L'ASSOCIATION

(sportive ou non - Voir Classe 1 ou 2)

DE SES DIRIGEANTS ET BENEVOLES Contrat FFBA/SMACL N° 108138/R

ORIAS N° 09052772

GARANTIES	PLAFONDS (indexés) Chiffres ci-dessous sur base indice RI 1.1.04 - 4263
RESPONSABILITES CIVILES	
- Responsabilité Générale	 Du fait des activités : Dommages corporels seuls : 15 000 000 € (par année d'assurance) Dommages matériels et immatériels : 750 000 € Dommages matériels, immatériels indirects et corporels confondus : 15 000 000 € Du fait de l'organisation et de la vente occasionnelle de voyages ou séjours: Dommages immatériels indirects : 100 000 € par année d'assurance Du fait de l'occupation non permanente de locaux :
 Responsabilité de Mandataire Social Responsabilité de Dépositaire 	 Dommages matériels et immatériels : causés au propriétaire : 15 000 000 € causés aux autres locataires ou occupants : 15 000 000 € causés aux voisins et aux tiers : 15 000 000 € Dommages immatériels indirects : 150 000 € 50 000 € par sinistre 10 000 € par sinistre pour la perte ou disparition de fonds
LA PROTECTION DES DROITS	
DéfenseRecoursAssistance Juridique de la Personne	 Plafonds de remboursement suivant instance et mesure sollicitée : 15 000 €
Morale LES DOMMAGES CORPORELS	
InvaliditéDécèsFrais d'obsèquesFrais médicaux	Taux de 1 % à 9 % 15 000 € x taux Taux de 10 % à 39 % 30 000 € x taux Taux de 40 % à 65 % 75 000 € x taux Taux de 66 % à 100 % 100 000 € x taux 7 500 € + 1 500 € par enfant à charge 1 500 € 500 € dont optiques 75 € d autres prothèses 150 €
Assistance aux Personnes	Garanties mises en œuvre par Inter Mutuelles Assistance sans franchise
Cocaux permanents Biens mobiliers Tous risques informatique Instruments de musique Circulation de chars et défilés Masques et costumes Chapiteaux, structures légères et gonflables Annulation de manifestations Auto-mission	Kilométrique Tél. France : 0 800 75 75 75 de l'étranger : +33 5 49 75 75 75 Voir le détail du contrat
Garanties individuelles du dirigeant ou du pratiquant, perte de revenus, sports,, dans une ou plusieurs associations	Souscription par la « <i>Licence-Bénévole</i> ® » (demandez la documentation)